



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

Ecole Supérieure d'Art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84 000 AVIGNON  
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 084-200027258-20200306-2020\_D062-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2020

### DÉLIBÉRATION N° 6 Tarifs 2020 ateliers libres

#### Le Conseil d'administration du 6 mars 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'éducation,  
Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,  
Vu la circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 relative aux Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon,  
Vu la délibération n°5 du Conseil d'administration du 4 juillet 2019 portant fixation des tarifs des pratiques amateurs pour l'année 2018-2019 ;

Considérant que l'ESAA développe au travers du **projet d'établissement L'ESAA, une école-monde(s)** des actions d'enseignement artistique et culturel (EAC) ;

Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs des prestations pour les pratiques amateurs pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé d'adopter les tarifs ci-dessous.

Les ateliers libres déjà proposés en 2019 à l'ESAA seront reconduits en septembre 2020 :

- Céramique
- Modèle vivant
- Histoire de l'art
- Arts Plastiques enfants & adolescents
- Dessin-peinture
- Gravure
- Sérigraphie
- Écriture
- Photographie.

Les inscriptions aux ateliers annuels se font pour une discipline donnée et un jour donné, aucune permutation n'est possible. Une même personne peut assister à plusieurs cours, sous réserve d'avoir acquitté les droits d'inscription pour chaque discipline.

Toutes les inscriptions pour les ateliers annuels se font dans la limite des places disponibles de juillet au 30 septembre. L'inscription en cours d'année est exceptionnelle et relève de la décision du chef d'établissement pour les ateliers libres annuels.

Des stages pendant les vacances scolaires et des master classes sont proposées et rythment la vie de l'Ecole en plus de l'offre EAC en direction du public dit « empêché ».



75€	75€	
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
<b>Tarif ateliers libres (unité)</b> <b>Tarifs sociaux : étudiants boursiers, allocataires chômage, RSA, situation de handicap, *</b> <b>Cours hebdomadaires pour une année scolaire</b>		

230€	180€	Adulte
185€	135€	Enfant
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
<b>Tarifs dégressifs ateliers libres (unité)</b> <b>Famille (à partir du 2<sup>nd</sup> inscrit dans la même famille)</b> <b>Multi-cours (à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription pour la même personne)</b>		

300€	230€	Adulte
230€	180€	Enfant
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
<b>Tarif ateliers libres (unité)</b> <b>Cours hebdomadaires pour une année scolaire</b>		

**ARTICLE 1 :** les tarifs des activités de l'ESAA applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 sont déterminées ainsi qu'il suit :

15	Membres
10	Présents
40	Pour
0	Contre
0	Abstention

**DECIDE :**

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2020, après en avoir délibéré :

Aucun remboursement ne peut intervenir en cas de non suivi des cours pour raisons personnelles (sauf cas de force majeure).

Les participant.e.s doivent par ailleurs pouvoir justifier d'une couverture en responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils/elles seraient susceptibles de causer.

Une offre de prestations est aussi possible pour les groupes (structure à but non lucratif et structure à but lucratif).

Enfant	75€	
Adulte	100€	140€

*\*sur production d'une pièce justificative*

**Cours histoire de l'art : ils sont proposés au même tarif que les cours adultes en inscription unique. Ils sont également proposés en complément de formation aux personnes déjà inscrites dans un autre cours pour un forfait complémentaire indiqué ci-dessous :**

	<i>Résidence à Avignon</i>	<i>Résidence hors Avignon</i>
<i>Moins de 26 ans</i>	40€	50€
<i>Plus de 26 ans</i>	50€	60€

#### **Tarif stages enfants**

	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
5 heures	20€	25€
10 heures	40€	50€
15 heures	60€	75€
20 heures	80€	100€

#### **Tarifs évènements enfants**

Durée de l'évènement 3 heures	10 euros par enfants
-------------------------------	----------------------

500€	400€	
125€	100€	Prestation à l'heure
Structure à but lucratif	Structure à but non lucratif	
<b>Tarif Prestations à la carte pour des groupes (15 personnes maximum)</b>		

600€	500€	Semaine (5 journées)
120€	100€	Forfait Journée
60€	50€	Forfait Demi-journée/soirée
30€	25€	Prestation individualisée (forfait par heure)
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
<b>Tarif Master Class</b>		

130€	110€	20 heures
105€	90€	15 heures
80€	60€	10 heures
40€	30€	5 heures
Résidence hors Avignon	Résidence à Avignon	
<b>Tarif stages adultes</b>		

Forfait Journée	800€	5 000€
Semaine (5 journées)	4 000€	5 000€

Envoyé en préfecture le 13/03/2020  
Reçu en préfecture le 13/03/2020  
Affiché le 1 000€  
ID : 084-200027258-20200306-2020\_D062-DE

Berger  
Levrault

**ARTICLE 2** : A titre exceptionnel, le Directeur est autorisé à accorder des exonérations par le biais de certificat administratif ou des réductions de tarifs exceptionnels.

**ARTICLE 3** : il est décidé d'autoriser le directeur et l'administrateur à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

**ARTICLE 4** : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget de l'Ecole d'Art à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Le Président du Conseil d'administration  
Damien MALINAS**



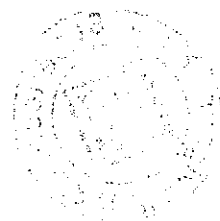
Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 084-200027258-20200306-2020\_D062-DE



1